

## AUCH : JEUDI 17 MARS à 17h30 L'ASSOCIATION DES AMIS DU VIEIL AUCH PROPOSE A SES ADHÉRENTS UNE CONFÉRENCE, LES 70 ANS DE LA "SECU" DANS LE GERS



AUCH : JEUDI 17 MARS à 17h30 L'ASSOCIATION DES AMIS DU VIEIL AUCH PROPOSE A SES ADHÉRENTS UNE CONFÉRENCE, LES 70 ANS DE LA "SECU" DANS LE GERS

Avec la programmation de cette conférence l'Association a choisi d'aborder un thème trop souvent méconnu de notre histoire sociale récente.

Au mois d'octobre 2015 étaient célébrés les 70 ans de la Sécurité Sociale et simultanément les 70 ans de la CPAM du Gers. La Sécurité sociale a été instituée juste après la Seconde Guerre mondiale, par le Conseil national de la Résistance. Selon l'ordonnance du 4 octobre 1945 cette institution est " destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent."

Il faut cependant savoir qu'auparavant existaient , et ce depuis les années 1930, les Caisses Départementales d'Assurances Sociales. Il s'agissait alors d'organismes de statut privé regroupant plusieurs caisses primaires de répartition mais aussi des caisses de capitalisation... Depuis 1945, sous le terme de Sécurité Sociale le système englobe plusieurs branches. La CPAM gère la branche "maladie" et la branche "Accidents du travail". Depuis sa création la "Sécu" a permis à des milliers de gersois de se protéger des aléas de la maladie ou des accidents.

Mr Serge Boyer actuel directeur de la CPAM du Gers, M Michel Lages président du Comité Régional de la Sécurité Sociale ainsi que Mle Charline Rousset doctorante en histoire du droit social évoqueront pour nous l'histoire de la protection sociale dans notre département avec les différentes péripéties qui se sont succédées depuis sa création jusqu'à nos jours.

Une conférence très instructive : à ne pas manquer ! le jeudi 17 mars à 17h30 salle de la Société Archéologique du Gers ( 1er étage) 13 place Saluste du Bartas 32000 Auch - NB: pour adhérer à l'association il suffit de faire parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus un chèque de 18 € pour une seule personne ou de 22 € pour un couple en indiquant votre adresse postale et électronique.